



REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté, Egalité, Fraternité

Département du Morbihan
Arrondissement de PONTIVY
Canton de PLOERMEL
Commune de FORGES DE LANOUEE

Décision numéro 04/2025 du 06 FEVRIER 2025

OBJET : PASSATION D'UN MARCHÉ DE SERVICES EN PROCEDURE ADAPTEE AVEC LA SOCIETE PREAMBULES POUR LA MISE EN PLACE D'UN REGISTRE DEMATERIALISE DANS LE CADRE DE L'ENQUETE PUBLIQUE DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2122-22 et L 2122-23,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 25 mai 2020 (N° 20-25/05-01) (rubrique N° 4), portant délégations de pouvoirs au Maire par le Conseil Municipal et lui permettant notamment de préparer, passer, exécuter et régler les marchés et les accords- cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 11 mars 2022 (N° 22-11/03-06) (rubrique N° 4) portant modification et ajout à la délibération du Conseil Municipal du 25 mai 2020 (N° 20-25/02-01) relative aux délégations de pouvoirs au Maire par le Conseil Municipal, fixant une limite à 25 000 euros HT,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 24 juin 2022 relatif à la publicité des actes des Collectivités Territoriales décidant de la publication par voie d'affichage à compter du 1er juillet 2022,

Considérant qu'il est recommandé de mettre en place un registre dématérialisé pour les besoins de l'enquête publique unique relative au projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la Commune, d'étude de zonage d'assainissement des eaux pluviales et d'actualisation de l'étude de zonage d'assainissement des eaux usées,

Vu la proposition de la société Préambules de Montbéliard (25) en date du 6 février 2025,

DECIDE

Article 1^{er} : Il est passé un marché de services avec la société PREAMBULES à Montbéliard (25) pour la mise en place d'un registre dématérialisé, l'hébergement du dossier de présentation, la mise en place d'une adresse courriel dédiée, la relève de l'adresse courriel dédiée et la mise à disposition d'un système de critères sur l'outil proposé au prix de 655 € HT. Le coût sera réparti entre la Commune et PLOERMEL COMMUNAUTE (50 % chacune) puisqu'une partie de la prestation concerne l'EPCL (zonage assainissement des eaux usées) et conformément à la convention passée pour la répartition des charges financières liées à ce dossier.



Article 2 : La présente décision sera inscrite au registre des décisions municipales de la Commune et un extrait sera affiché en mairie.

Fait à Forges de Lanouée
Le 06 février 2025

Le Maire,
Jacques BIHOUÉE

Le Conseil Municipal sera informé lors d'une prochaine séance